



## problème avec un ancien employeur

Par **LASSAGNE**, le **05/04/2012** à **17:11**

Bonjour,

Je vous écrit pour mon mari

Voilà il y a 2 mois il a démissionné de son poste pour aller travailler ailleurs.

Seulement le nouvel employeur travail avec l'ancien et se dernier le somme de le licencier et interdit à mon mari l'entrée de l'usine.

En a--il le droit

Je précise que ce cas est valable pour tous les employés qui veulent démissionner. La société mets un droit de véto en empêchant les employés de partir ou lorsque ceux ci sont partis elle agit comme avec mon mari.

Qui peut me répondre rapidement et me dire quoi faire

Merci

Par **P.M.**, le **05/04/2012** à **17:17**

Bonjour,

Il faudrait que le salarié exige un écrit comme quoi l'employeur ne veut plus qu'il vienne travailler ou qu'il se fasse accompagner par deux témoins n'appartenant pas à sa famille pour attester qu'il est empêché d'accéder à son poste de travail ou alors à la rigueur qu'il lui envoie une lettre recommandée avec AR relatant les faits et indiquant qu'il se tient à sa disposition à son domicile tout en continuant à être payé...